



Original : anglais

N° : ICC-02/05-03/09 OA

Date : 9 novembre 2011

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit :
Mme la juge Akua Kuenyehia, juge président
M. le juge Sang-Hyun Song
M. le juge Erkki Kourula
Mme la juge Anita Ušacka
M. le juge Daniel David Ntanda Nsereko

SITUATION AU DARFOUR (SOUDAN)

AFFAIRE

***LE PROCUREUR c. ABDALLAH BANDA ABAKAER NOURAIN
et SALEH MOHAMMED JERBO JAMUS***

Public

**Ordonnance fixant la date du prononcé de l'arrêt relatif à l'appel interjeté par le
Procureur contre la décision de la Chambre de première instance IV intitulée
« Décision relative à la requête de l'accusation aux fins d'invalidation de
la désignation d'un conseil de la Défense »**

Ordonnance à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda, Procureur adjoint
M. Fabricio Guariglia

Le conseil de la Défense

M^e Karim A. A. Khan

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

La Chambre d'appel de la Cour pénale internationale,

Saisie de l'appel interjeté par le Procureur contre la Décision relative à la requête de l'accusation aux fins d'invalidation de la désignation d'un conseil de la Défense, rendue le 30 juin 2011 par la Chambre de première instance IV (ICC-02/05-03/09-168),

Conformément à l'article 83-4 du Statut et à la règle 158-2 du Règlement de procédure et de preuve,

Rend la présente

ORDONNANCE

L'arrêt relatif à l'appel susmentionné sera prononcé en audience publique le vendredi 11 novembre 2011 à 15 heures.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

Mme la juge Akua Kuenyehia
Juge président

Fait le 9 novembre 2011

À La Haye (Pays-Bas)